



**oréa**

Solutions en assurances professionnelles  
10 rue Lamennais 22000 Saint Brieuc  
T 02 96 65 27 44 F 02 96 65 27 47  
www.orea-assurances.fr ORIAS 10053007

QBE Insurance  
(Europe) Limited

Cœur Défense - Tour A  
110, Esplanade du Général de Gaulle  
92931 La Défense Cedex

Tél. : 01 80 04 33 00  
Fax : 01 80 04 34 90

www.qbeurope.com/france

## ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés **QBE Insurance (Europe) Limited** – Cœur Défense – Tour A – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE cedex, succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, dont le siège social est Plantation Place, 30 Fenchurch street, Londres EC3M 3BD, attestons que :

### TPAE

5 rue Ingénieur Jacques Frimot - Parc d'Innovation de Mescoat - 29800 LANDERNEAU

a souscrit auprès de notre compagnie :

- un contrat d'assurance de Responsabilité Civile sous le n° **031 0001274**
- à effet du **01/06/2011**
- période de validité de la présente attestation : **du 01/01/2015 au 31/12/2015**

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages causés à autrui, et ce tant du fait de son exploitation que pour les conséquences de fautes professionnelles, au cours des activités définies au contrat.

Le contrat a également pour objet de répondre à l'obligation d'assurance de Responsabilité Civile Décennale conformément à la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, ainsi que les conséquences de la Responsabilité Civile de l'Assuré, en sa qualité de sous-traitant, pour les dommages de même nature que ceux relevant de l'obligation d'assurance précitée. Il répond aux règles de capitalisation pour la garantie obligatoire.

### Les activités assurées au contrat sont limitativement énoncées ci-après :

- **Bureau d'études techniques dans la spécialité de l'évaluation d'impacts environnementaux exerçant les missions suivantes :**
  - **Maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation de dispositifs d'assainissement collectifs et d'assainissement non collectifs,**
  - **BET VRD**

La garantie est acquise :

- pour des ouvrages de bâtiment :
  - ✓ dont le **coût total de construction** est inférieur à **8 000 000 €**,
  - ✓ de technique courante, à l'**exclusion des Ouvrages de caractère exceptionnel et/ou inusuels.**
- pour des ouvrages de génie civil :
  - ✓ dont le **coût total de construction** est inférieur à **8 000 000 €**,
  - ✓ à l'**exclusion des Ouvrages de caractère exceptionnel et/ou inusuels.**

La garantie Responsabilité Civile Décennale pour les ouvrages soumis à obligation d'assurance est accordée pour les travaux ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) pendant la période de validité du contrat, pour la durée de responsabilité pesant sur l'Assuré en vertu des articles 1792 et suivants du Code Civil.

Les autres garanties de Responsabilité Civile s'appliquent aux réclamations formulées à l'encontre de l'Assuré pendant la période de validité de la garantie, selon les dispositions de l'article L 124-5 du Code des Assurances.



**LES GARANTIES SONT ACCORDEES A CONCURRENCE DES  
MONTANTS DE GARANTIE SUIVANTS :**

Les *Frais de défense* sont inclus dans les montants de garantie.

**A) RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

L'engagement de l'Assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties de Responsabilité Civile 6 000 000 euros pour l'ensemble de l'Année d'assurance.

INTITULE GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE
<b><u>RC EXPLOITATION</u></b>	
Tous dommages confondus	6 000 000 € par <i>Année d'assurance</i>
Dont	
1. <i>Dommages corporels</i>	6 000 000 € par <i>Sinistre</i>
1.1 Dont recours en faute inexcusable	1 000 000 € par <i>Année d'assurance</i>
2. <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs</i>	750 000 € par <i>Sinistre</i>
3. <i>Vol par préposés</i>	30 000 € par <i>Sinistre</i>
4. <i>Dommages immatériels non consécutifs</i>	150 000 € par <i>Sinistre</i>
5. <i>Atteintes à l'environnement</i>	400 000 € par <i>Année d'assurance</i>
6. <i>Biens confiés</i>	30 000 € par <i>Année d'assurance</i>
<b><u>RC PROFESSIONNELLE</u></b>	
Tous dommages confondus	1 500 000 € par <i>Année d'assurance</i>
Dont	
1. <i>Dommages corporels</i>	1 500 000 € par <i>Année d'assurance</i>
2. <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs</i>	1 500 000 € par <i>Année d'assurance</i>
3. <i>Dommages immatériels non consécutifs</i>	300 000 € par <i>Année d'assurance</i>



Solutions en assurances professionnelles  
10 rue Lamennais 22000 Saint Brieuc  
T 02 96 65 27 44 F 02 96 65 27 47  
www.orea-assurances.fr ORIAS 10053007

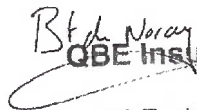


B) RESPONSABILITE DECENNALE POUR LES OUVRAGES SOUMIS A OBLIGATION D'ASSURANCE

INTITULE GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE
<u>RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <u>Habitation</u> : à hauteur du coût des travaux de réparation de l'ouvrage, y compris les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage.</li><li>➤ <u>Hors habitation</u> : à hauteur du coût de construction déclaré par le Maître d'ouvrage, tel que visé par l'article R.243-1-I du Code des assurances.</li></ul>
<u>RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE</u>	1 500 000 € par <i>Sinistre</i>

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à La Défense, le 2 février 2015

  
**QBE Insurance (Europe) Limited**  
Cœur Défense A  
110 Esplanade du General de Gaulle  
92931 LA DEFENSE CEDEX  
Tél. : 01 80 04 33 00 - Fax : 01 80 04 34 90

**oréa**  
Solutions en assurances professionnelles  
10 rue Lamennais 22000 Saint Briec  
T 02 96 65 27 44 F 02 96 65 27 47  
www.orea-assurances.fr ORIAS 10053007